



# NEWS POMMIÉROISE

Novembre 2019

## MAIRIE

Tél: 04 74 54 29 92

Courriel:

mairie.pommier@  
entre-bievretrhone.fr

Site:

www.pommierdebeaurepaire.fr

## SECRETARIAT

Ouverture au public:

Lundi, mardi de 8H30 à 12H00

Jeudi de 15H00 à 17H00

Vendredi de 15H00 à 18H00

Fermé le mercredi

Madame le Maire reçoit le  
dernier vendredi du mois de  
15H00 à 18H00 et sur RDV

## AGENCE POSTALE

Tél: 04 74 54 29 94

Ouverture au public:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 8H30 à 11H30

Samedi impair

de 8H30 à 11H30

## BIBLIOTHEQUE

Tél: 04 74 58 62 63

Courriel:

bibliotheque.pommier@  
entre-bievretrhone.fr

Ouverture au public:

Mardi de 10H00 à 12H00

Mercredi de 16H00 à 18H00

Jeudi de 16H30 à 18H00

Vendredi de 15H00 à 18H30

Réunion du Conseil Municipal  
- vendredi 22 novembre à  
19H00

## SALLE SOCIO-EDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Dates validant la programmation du chantier :

➤ Envoi à la publication du marché des entreprises sur le support L'Essor :

lundi 07 octobre 2019 pour publication mercredi 09 octobre 2019.

➤ Date limite de réception des offres : lundi 28 octobre 2019 à 17h00.

➤ Ouverture des plis CAO : mardi 29 octobre 2019 à 17h30 en Mairie.

➤ Retour Analyses des offres CAO : jeudi 14 novembre 2019 à 17h30 en Mairie.

➤ Retour Phase de négociation et attribution CAO : jeudi 21 novembre 2019 à 17h30.

➤ Conseil Municipal : vendredi 22 novembre 2019 à 19H00 (validation marché).

➤ Préparation et signature des marchés des entreprises : lundi 25 novembre 2019 au  
mercredi 11 décembre 2019.

➤ Dépôt marchés sous-préfecture: jeudi 12 décembre 2019.

➤ Notification des marchés : lundi 16 décembre 2019 et des ordres de services travaux :  
jeudi 19 décembre 2019.

➤ Préparation du chantier: du vendredi 20 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020.

➤ Travaux: lundi 20 janvier 2020 au vendredi 13 novembre 2020.

planning

## URBANISME

Déclarations Préalables

Le 06-09-2019:

M. Hubert JACOLIN

Parcelle AE 271

Route de Faramans

Toiture sur four à bois

Le 25-09-2019

M. Denis MAYANCON

Parcelle AI 132

Grande rue

Panneaux solaires sur toiture



## ETAT CIVIL

Mariage

Le 06-09-2019:

Danielle NAVARRO et Philippe LIVERSAIN

Route de Vienne



Naissances

Le 16-09-2019: Benjamin BALLERAND

Fils de Bénédicte TOMASINI et Dimitri BALLERAND

Chemin de la Grande Bissera

Le 24-09-2019: Erwan DAVID

Fils de Ornella POUSSEU et Frédéric DAVID

Impasse du Clos Marcel

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Toute la population est conviée à la cérémonie au Monument aux morts,  
tant il est de notre devoir à tous, de transmettre à nos enfants la célébration de la  
liberté retrouvée le jour de l'Armistice du 11 novembre 1918 mettant ainsi un  
terme à quatre années terribles.

Rendez-vous: 11H15 (place de la mairie).

Cérémonie au Monument aux morts: dépôt de gerbe par la municipalité, et de bouquets  
apportés par les enfants en mémoire à nos chers disparus.

A l'issue de la commémoration le verre de l'amitié sera servi à la mairie.



## AFFOUAGE

Dates des permanences pour l'inscription des affouagistes en Mairie  
- vendredis 15, 22 et 29 novembre : 17H45 à 19H00

Pour cette saison 2019-2020, les parcelles forestières ouvertes aux habitants de la commune pour leurs besoins domestiques propres se situent au « Fay » .

La taxe d'affouage est fixée à 32€ par lot de bois.



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à la condition qu'ils se soient fait recenser à 16 ans).

Si vous ne relevez pas d'une procédure d'inscription d'office, **il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.**

**Vous pouvez vous inscrire via internet.** Pour cela vous devez vous munir de justificatifs de domicile et d'identité.

Pour accéder au formulaire d'inscription électorale: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

**Vous pouvez également vous inscrire à la Mairie**

**Quand s'inscrire?** Pour les élections municipales de 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

**DATES DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020**  
- dimanche 15 mars 2020: 1er tour  
- dimanche 22 mars 2020: 2ème tour



## RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans! Pensez au recensement

Les jeunes, filles et garçons, **nés en 2003**, doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de leur anniversaire, munis de leur carte nationale d'identité ou passeport et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- ⇒ un examen scolaire
- ⇒ au permis de conduire

La Journée Défense et Citoyenneté s'organise maintenant en ligne.

Rendez-vous sur le **site : MAJDC.FR** pour découvrir ce qu'est la JDC, télécharger votre convocation, poser toutes vos questions, télécharger votre attestation à l'issue de la JDC, etc ...



## CAMION: LES MULTIPLES DELICES



PASSAGE DU CAMION « LES MULTIPLES DELICES »

Notez le jour de passage de Laurence:

tous les lundis place de l'église de 14H10 à 15H10

Vous pouvez passer vos commandes du lundi au vendredi entre 8H00 et 19H00

**Nouveau** à partir du 3 octobre 2019  
le commerce alimentaire  
dans votre village  
toutes les semaines...

**les multiples délices**

**Tél. : 06 42 81 70 19**

Toutes les semaines, je vous propose :

- des produits frais (viandes, charcuteries, poissons, fromages)
- de l'épicerie, du pain et des produits de consommation courante et sur commande.

A logo for 'Les multiples délices' featuring a green truck and the phone number 'à votre service 06 42 81 70 19'.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème sur l'éclairage public de la commune (clignotement, panne, etc...) merci de le signaler au secrétariat de mairie en indiquant le nom de la voie concernée.

### INCIVILITÉ

Nous observons régulièrement, au niveau des bâtiments communaux, les conséquences d'impacts résultant de diverses projections (gravillons, pierres, objets divers), des rayures sur les vitrages et portes, de la robinetterie cassée des poubelles brûlées... Ces comportements que nous déplorons, nous amènent parfois à porter plainte en vue de la réparation. Nous demandons à tous, particuliers et parents, d'être particulièrement vigilants sur les conséquences de tels actes. Les incivilités ont un coût pour la collectivité et donc...pour les Pommiéroises et les Pommiérois. Si la municipalité a joué pendant longtemps la carte de l'information et la sensibilisation, elle va désormais passer à une phase plus répressive. Madame le Maire a déposé plainte plusieurs fois à la gendarmerie, sollicité ses services en demandant plus de présence sur le terrain et plus de fermeté afin d'aboutir à des enquêtes résolues. Par ailleurs, la municipalité se renseigne sur un dispositif de vidéo-protection afin d'enrayer les faits délictueux et les incivilités récurrents dans certains secteurs de notre commune.

Dans la nuit du 11 au 12 octobre: détérioration d'arbres plantés près du city-stade....



### DEJECTIONS CANINES

Marcher tranquillement sans regarder où nous mettons les pieds c'est tellement agréable, n'est ce pas?

C'est pourquoi nous vous rappelons que les déjections de nos amis les chiens sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (stade...), sur les espaces de jeux pour enfants et devant la porte des habitations par mesure d'hygiène publique.



### VIGILANCE DEMARCHAGE

Des sociétés spécialisées dans les diagnostics de l'habitat (bilan énergétique, recherche d'amiante, de termites, de plomb, etc...) font du démarchage en porte à porte chez les particuliers, en se recommandant de la Mairie.

**Attention, la Mairie n'a donné aucun pouvoir à une quelconque société pour effectuer cette démarche.**

Méfiez-vous de tout démarchage abusif et surtout ne donnez jamais vos coordonnées personnelles et bancaires à une société sans vous être assurés de sa fiabilité.



### PERIODE HIVERNALE ET ROUTES COMMUNALES

Nous réitérons nos conseils afin que le déneigement puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, nous vous remercions de **ne pas encombrer les routes communales (stationnement et branches d'arbres) et de maintenir leurs abords propres.**



### SCOLARITE A LA MAISON

Conformément à l'article L.131-5 du code de l'éducation, les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au Maire et à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation qu'elles feront donner à leur enfant l'instruction dans la famille. De ce fait, nous vous rappelons qu'il est nécessaire et obligatoire de déclarer à la mairie tout enfant suivant la scolarité à la maison.



**L'école à la maison**

**ARRETES PREFECTORAUX**

**Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées:**

**ARRÊTÉ N° 38-2019-10-25-002 DU 25 OCTOBRE 2019**

Arrêté autorisant pendant une durée de cinq ans les agents du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA), ainsi que les personnes auxquelles celui-ci aura délégué ses droits à cet effet, de pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes sur notre commune, afin de réaliser des relevés topographiques visant à établir un état des lieux des aspects liés aux inondations et à la restauration des milieux.

Arrêté consultable en mairie et sur le site Internet communal.

**ARRÊTÉ N° 38-2019-10-21-003 DU 21 OCTOBRE 2019**

**Vigilance, Alerte renforcée au titre de la sécheresse.**

Arrêté plaçant le département de l'Isère en situation de vigilance, d'alerte et d'alerte renforcée sécheresse jusqu'au 29 février 2020. Arrêté consultable en mairie et sur le site Internet communal.

**ENVIRONNEMENT**

**Jardins et potagers en automne** Dans les massifs, l'automne est la bonne saison pour tailler vos rosiers et en planter de nouveaux. C'est aussi le moment de mettre en terre les bulbes de printemps et de semer les bisannuelles et quelques annuelles. C'est aussi le grand nettoyage sur la pelouse, dans les massifs et les allées! Tout au long de l'automne, il vous faudra ramasser les feuilles mortes, sortir les outils pour tailler les arbres, arbustes et haies. Une fois broyés, branches et déchets verts pourront servir de paillis ou venir enrichir le compost. C'est peut-être le moment pour installer un composteur dans votre jardin!

Pour tout renseignement complémentaire contacter notre guide-composteur sur la commune:

Monsieur Robert THIVOLLE Tél: 06 01 88 09 96 Email: [robert.thivolle-compost@hotmail.fr](mailto:robert.thivolle-compost@hotmail.fr)

**Pollution de l'air intérieur** Avec l'arrivée du froid, nous passons deux fois plus de temps à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais l'air intérieur est lui aussi pollué. Nous risquons donc des intoxications liées au monoxyde de carbone mais pas seulement: tabagisme, bricolage, produits d'entretien, allergènes, humidité et moisissures ont aussi des effets nocifs sur notre santé. La première chose à faire est d'aérer au moins 10 minutes par jour votre logement. Pensez aussi à bien ventiler et ne pas bloquer les systèmes d'évacuation, nous vous conseillons de les entretenir régulièrement. Faites vérifier votre VMC par un spécialiste tous les 3 ans. En effet, même en ouvrant les fenêtres, les composants de la fumée restent dans l'air. Ils sont en partie absorbés par les rideaux, tissus, moquettes.

**LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISERE**

Centre d'Accueil de PENOL  
670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL  
Tél : 04 74 20 92 24  
Mail: [ad38.penol@restosducoeur.org](mailto:ad38.penol@restosducoeur.org)

**CAMPAGNE HIVER 2019-20120**

Dates des inscriptions en **novembre** 2019  
- les mardis 12 et 19 novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
- le jeudi 14 novembre de 13h30 à 16h00

**Distributions**

- tous les mardis : du 26 novembre 2019 au 10 mars 2020  
- Noël: distribution le lundi 23 décembre 2019  
- Jour de l'An : distribution le lundi 30 décembre 2019

Vous pourrez également vous inscrire les jours de distribution.

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation des justificatifs exigés.

